

Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale. — Chapitre III : Dispositions relatives

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/09/2011
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	85-1534
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006137335

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les personnels administratifs contractuels appartenant à la sixième catégorie D sont classés dans le corps des agents de bureau conformément au tableau suivant : CATEGORIE d'origine CORPS et grade d'intégration [...] du tableau de correspondance ci-dessus aboutit à classer les intéressés à un échelon doté d'un indice inférieur à celui qu'ils détenaient dans leur situation précédente, ceux-ci conservent à titre personnel [...]

[...] Les personnels administratifs contractuels appartenant à la deuxième catégorie D et à la troisième catégorie D sont classés dans le corps de secrétaires d'administration conformément aux tableaux suivants [...] des tableaux de correspondance ci-dessus aboutit à classer les intéressés à un échelon doté d'un indice inférieur à celui qu'ils détenaient dans leur situation précédente, ceux-ci conservent à titre personnel [...]

[...] Les personnels administratifs contractuels appartenant à la première catégorie D (2e groupe) sont classés dans le corps des chargés d'administration conformément au tableau ci-dessous : CATEGORIE d'origine [...]

[...]et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France, notamment ses articles[...]

RÉFÉRENCE

DECRET 85-1534 du 1 septembre 2011, « Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale. – Chapitre III : Dispositions relatives ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006137335> (consulté le 30 août 2026).